

## Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

# Coordonner et animer la santé et la sécurité des personnes face au risque sanitaire

Assumer les fonctions de "réfèrent COVID"

NOUVEAU

Deux nouvelles dates : Sessions 2020 : le 9 juillet ; le 15 juillet ; le 21 juillet ; le 23 juillet  
14 octobre  
4 novembre

Formation à distance découpée en 4 sessions de visioconférence  
9h00-10h15 / 11h15-12h30 / 13h30-14h45 / 15h45-17h00

1 jour, 7h  
14 participants

Partenariat CMB

## 1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

### Objectif de la formation

Développer les compétences nécessaires à l'élaboration, à l'encadrement et la réactualisation des mesures de santé et de sécurité. Formaliser, hiérarchiser et animer l'ensemble des procédures, en les intégrant dans une organisation et une politique globale de management des risques.

Cette compétence peut être mise en oeuvre dans les secteurs d'activité du spectacle, de l'événement et de l'audiovisuel, en présence ou pas d'un public dans les différentes phases de production : conception, construction, aménagement, création, répétition, exploitation, post production, que ce soit pour une structure fixe (salle de spectacle, plateaux de télé, salles d'exposition...) ou pour un événement, un festival ou des production cinématographiques.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les dangers associés à la contamination d'un virus et ses modes de transmission.
- Définir les problématiques sanitaires d'une situation de travail identifiée.
- Traduire les procédures sanitaires générales et les appliquer aux situations réelles de travail.
- Aménager une situation de travail pour répondre aux risques identifiés.
- Accompagner les acteurs dans l'application des mesures décidées.
- Argumenter sur la nécessité d'encadrer et d'animer les plans d'actions associés aux mesures de prévention.

## Public

Encadrant des métiers de l'organisation de spectacle vivant, de l'événement et de l'audiovisuel (Directeurs de production, administrateurs de spectacles vivant, assistants réalisateurs, régisseurs et chargés de production, directeurs techniques, régisseurs généraux de l'audiovisuel et du spectacle vivant).

Formation accessible uniquement aux salariés permanents ou intermittents recommandés par une entreprise.

## Prérequis

Avoir lu en amont de la session les 2 guides Spectacle Vivant et Audiovisuel sur les mesures de protection et les dispositifs d'adaptation de l'activité en relation avec la crise de la COVID-19.

Avoir exercé des fonctions d'encadrement / d'organisation dans un domaine du spectacle, de plateau TV, de l'événement, de tournage.

## Évaluation des prérequis

Étude de la recevabilité de la demande.

## 2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

---

### Contenu

#### 1 - LE RISQUE SANITAIRE

- Le Sars-Cov2, la COVID-19 et la pandémie : mode de transmission, politique d'hygiène et de sécurité, gestes barrières et moyens de protection
- Un risque "comme les autres" : intégration dans le document unique, dans les plans de préventions et dans les plans de continuité et de reprise d'activité

#### 2 - LES GUIDES DE REPRISE D'ACTIVITÉ : Guide des préconisations de sécurité sanitaire pour les activités de la production audiovisuelle cinématographique et publicitaire (CCHSCT Cinéma et Audiovisuel) et Le plan de reprise d'activité des salles de spectacle (Ministère de la Culture)

- L'analyse des obligations, des recommandations, des préconisations et des procédures
- L'identification des situations de travail réel
- La définition de procédures adaptées et des modes opératoires associés dans leurs aspects techniques, organisationnels et humains
- Le concept du déplacement du risque et les RPS (Risques Psychosociaux) associés aux mesures de prévention

#### 3 - LE MANAGEMENT DU RISQUE

- L'analyse a priori
- L'impact sur l'organisation et le contenu artistique (scénario, mise en scène)
- La coordination et le management des équipes
- La relation avec les IRP (Instances Représentatives du Personnel) et les acteurs et ressources externes de la prévention des risques
- Les autres acteurs de la prévention des risques : SDC (salarié désigné compétent), préventeurs et IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels)

#### 4 - LE POSITIONNEMENT DU RÉFÉRENT COVID

- Coordinateur et animateur : question de compétences, d'autorité et de moyens
- Les relations externes à l'entreprise (prestataires artistiques et techniques, institutionnels...)

#### CONCLUSION :

- Le risque sanitaire comme élément structurant d'une politique de prévention de santé et sécurité efficace et fédératrice

## Évaluation des acquis

Évaluation individuelle et collective du transfert des connaissances acquises sur les situations de travail.

## Validation

Attestation de fin de formation.

### 3/ MOYENS DE LA FORMATION

---

#### Méthodes pédagogiques

Présentation/exposé en visioconférence. Exercices individuels en inter cours. Méthode interactive s'appuyant sur les expériences vécues.

#### Intervenants pressentis

. CMB : Préventionnistes - Medecins - CMB ; J.P. GEGAUFF : Régisseur général - logistique des formations - formateur en prévention des risques - CFPTS ; T. MALVOISIN : directeur technique au CFPTS - formateur en prévention des risques.

#### Matériel pédagogique

Supports de cours - Remise de documentation numérique.

Guide des préconisations de sécurité sanitaire pour les activités de la production audiovisuelle cinématographique et publicitaire (CCHSCT Cinéma et Audiovisuel) et Le plan de reprise d'activité des salles de spectacle (Ministère de la Culture).

#### Équipements et matériel technique

Chaque participant doit prévoir un équipement (Android, tablette, ordinateur PC ou Mac...) :

- Bien renseigner vos identifiants en utilisant exclusivement votre Prénom et NOM complets,
- Une webcam si elle n'est pas déjà intégrée à votre équipement,
- Un casque équipé d'une entrée audio et sortie micro, compatible avec votre équipement,
- Une connexion Internet,
- Un lieu où vous pourrez vous isoler sans être dérangé.

Vérifier au préalable :

- Le bon fonctionnement de votre matériel,
- Le bon placement de votre caméra pour être facilement reconnaissable (évités les contre-jours).

### 4/ SESSIONS, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

---

**Sessions 2020** : le 9 juillet ; le 15 juillet ; le 21 juillet ; le 23 juillet ; le 26 août ; le 27 août ; le 17 septembre ; le 28 septembre.  
Formation à distance découpée en 4 sessions de visioconférence : 9h00-10h15 / 11h15-12h30 / 13h30-14h45 / 15h45-17h00.

**Horaires du stage** : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

**Coût pédagogique 2020** : 280 € HT par participant.  
Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

#### Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

## 5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

---

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET  
01 48 97 25 16 / [contact@cfpts.com](mailto:contact@cfpts.com)

### **En complément, nous vous conseillons**

---

*Évaluer des risques professionnels / élargissement du domaine de compétence*